

**SÉANCE DU 02 JUILLET 2024**

<b>Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des donneurs de sang bénévoles de Pamiers et ses environs</b>		
<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
<i>En exercice : 33 Présents : 28 Absents : 0 Procurations : 5</i>	<i>Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0</i>	7-1

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation** : 26 juin 2024

**Présents** : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Xavier FAURE - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Gérard BORDIER - Françoise PANCALDI - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Gérard LEGRAND - Jean-Marc COUSSY - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Daniel MEMAIN.

**Procurations** : Maryline DOUSSAT-VITAL à Frédérique THIENNOT - Michelle BARDOU à Sandrine AUDIBERT - Eric PUJADE à Patrice SANGARNE - Michèle DUPUY à Françoise PANCALDI - Michèle GOULIER à Xavier MALBREIL.

**Secrétaire de séance** : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire informe que pour l'année 2024, l'association des donneurs de sang bénévoles de Pamiers et ses environs sollicite une aide financière exceptionnelle pour l'organisation des collectes à destination des citoyens Appaméens.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1611-4, L2121-29, et L2311-7,

Vu l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant que la commune trouve un intérêt à ce projet, tel que les collectes de sang, les remises des diplômes aux donneurs de sang, pour lequel un soutien financier est sollicité ;

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'association des donneurs de sang bénévoles de Pamiers et ses environs pour leur remise de diplômes et de 500 € dans le cadre du fonctionnement global de l'association.

**Le conseil municipal,**

Après avoir délibéré,

**Article 1 :** Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 € à l'association des donneurs de sang bénévoles de Pamiers et ses environs pour l'année 2024 pour la remise des diplômes aux donneurs de sang.

**Article 2 :** Approuve l'attribution de 500 € pour le fonctionnement de l'association.

**Article 3 :** Autorise le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le trois juillet deux mille vingt-quatre.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 03 juillet 2024

Le Maire,  
Frédérique THIENNOT



La secrétaire de séance,  
Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le  
après publication le **10 JUIL. 2024**  
ou après notification le